

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de DONGES

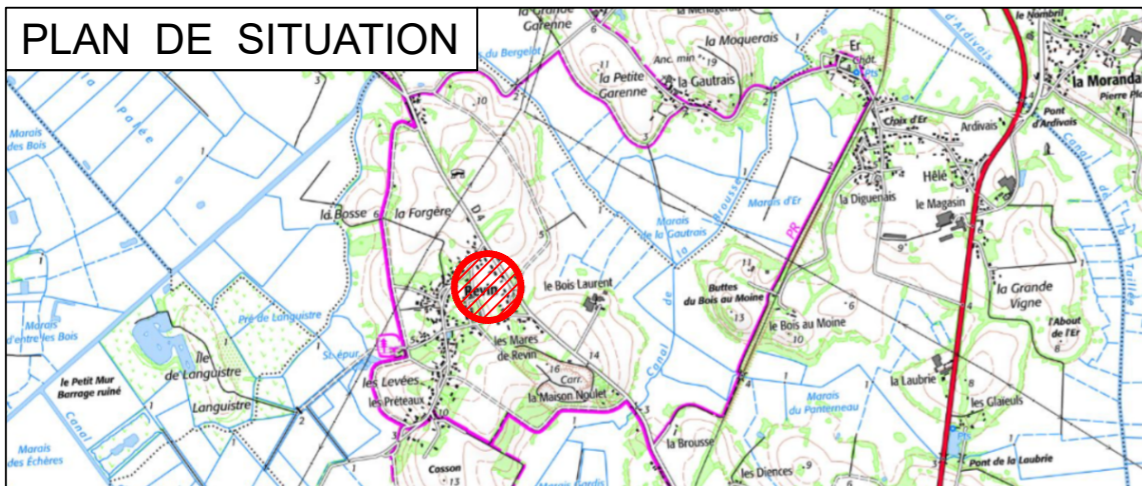
Rue du Champ du Jeu

**"Le Champ du Jeu"**

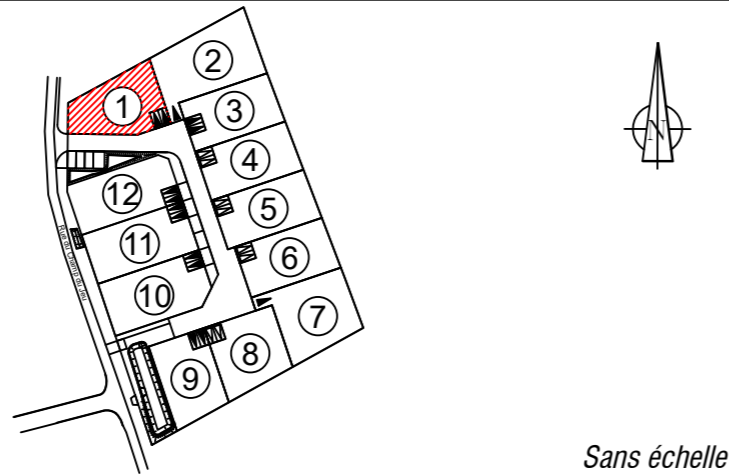
PA 044 052 23 T0002 - Arrêté du 12/10/2023

**PLAN DE VENTE**

**Lot 1**



**PLAN MASSE**



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
01/02/2024	A	Première édition

FONCIER  
URBANISME  
COPROPRIÉTÉ  
BORNAGE  
TOPOGRAPHIE  
SCAN 3D  
BUREAU  
D'ÉTUDES-VRD  
EXPERTISE  
IMPLANTATION  
CONSEIL

**BLAIN** Siège social  
9, rue Thomas Edison  
BP14  
44130 BLAIN  
Tél. 02 40 79 02 70  
blain@  
bcg-geometre-expert.fr

**SAVENAY**  
2, rue de la Gare  
44260 SAVENAY  
Tél. 02 40 56 91 73  
savenay@  
bcg-geometre-expert.fr

**ST HERBLAIN**  
37, rue Bobby Sands  
44813 ST HERBLAIN Cedex  
Tél. 02 40 86 09 73  
saint-herblain@  
bcg-geometre-expert.fr

**PONTCHÂTEAU**  
2bis, rue des Châtaigniers  
Parc de la Cafetais  
44160 PONTCHÂTEAU  
Tél. 02 40 01 60 27  
pontchateau@  
bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL  
DE 104 000 €  
429 051 154  
RCS SAINT-NAZAIRE  
APE 7112A  
OGE N° 2000B200010

**Architecte :**  
M. Thierry VAUDOLON  
53, Kercouet  
44 100 HERBIGNAC

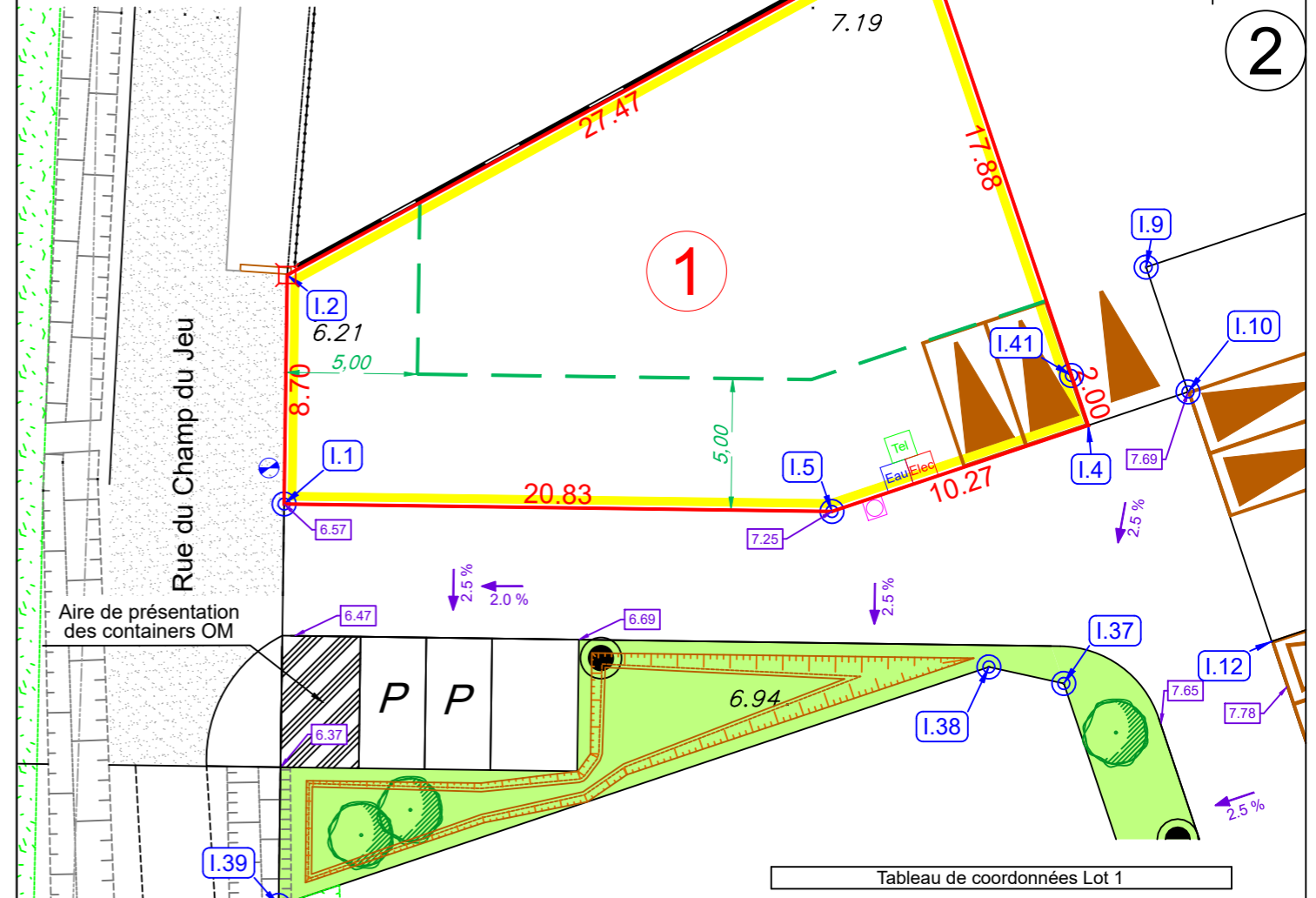
Rue du Champ du Jeu

**Lot 1**

Superficie : 437m<sup>2</sup>

Section : ZB n° : 96p

Surface plancher : répartie par l'aménageur



Les acquéreurs du lot devront gérer leurs eaux pluviales sur leur emprise privative par la mise en œuvre d'un système individuel, à leur charge, qui respecte la réglementation en vigueur. Le système choisi sera décrit dans la demande de PC et devra avoir une capacité d'infiltration pour un volume minimal de 2m<sup>3</sup>

**LEGENDE**

- ⊙ ● Borne ⊙ Borne à implanter
- Périmètre du Lot
- ▭ Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- ▭ Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- ▭ Accès à la parcelle.
- ▭ Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 4m de largeur
- ⊙ ⊙ ⊙ Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone
- ⊙ ⊙ ⊙ Branchements individuels : eaux pluviales, eaux usées
- ⊙ Arbre existant
- ⊙ Arbre à planter (position de principe)
- Recul d'implantation par rapport à l'alignement des voies : 5 m min.
- 24.56 Cote altimétrique du terrain naturel
- 2.0% 68.06 Penté et cote voirie projet
- 1.20 Matricule du sommet du périmètre du lot

SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.1	1313021.12	6254187.96	8.70
I.2	1313021.24	6254196.66	27.47
I.3	1313045.36	6254209.80	17.88
I.41	1313051.05	6254192.84	2.00
I.4	1313051.69	6254190.95	10.27
I.5	1313041.95	6254187.68	20.83
Superficie : 437 m <sup>2</sup>			

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA  
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA

Echelle : 1/250e

**NOTA :**

- Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du DMPC.
  - Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
  - L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
  - Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.
  - Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
- Terrain concerné :  OUI  NON